

**ARRETE N°2018/03**

**OBJET : Délégation de fonctions donnée à Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, vice-président de la métropole du Grand Paris.**

**LE PRESIDENT DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-2 et L.5211-9 qui autorise le président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents,

**Vu** l'article 12 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et l'article 59 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

**Vu** le procès-verbal et la délibération CM2016/01/01 du 22 janvier 2016 portant élection du président de la métropole du Grand Paris,

**Vu** la délibération CM2016/01/02 du 22 janvier 2016 fixant le nombre des vice-présidents et la composition du Bureau de la métropole du Grand Paris,

**Vu** le procès-verbal de la séance du Conseil de la métropole du Grand Paris du 8 décembre 2017 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection de vice-présidents et autres membres du Bureau, notamment à l'élection de Monsieur Jean-Pierre BARNAUD en qualité de 15ème vice-président de la métropole du Grand Paris,

**Vu** l'arrêté 2017/96 du 20 décembre 2017 (RD Pref du 23/12/2017) portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Pierre BARNAUD,

**CONSIDERANT** que le président peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents et autres membres du Bureau ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : l'arrêté 2017/96 est abrogé.

**ARTICLE 2** : Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, 15ème vice-président, est délégué pour traiter des affaires relatives aux Mobilités et circulations douces.

**ARTICLE 3** : Monsieur le Directeur général des services de la métropole du Grand Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet de Région Ile-de-France et fera l'objet d'une publication. Il sera en outre notifié à l'intéressé.

Fait à Paris, le 23 janvier 2018,

Jean-Pierre BARNAUD

Le président de la métropole du Grand Paris



Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison